



## Question sur le droit de l'image

Par **franklin**, le **21/12/2008** à **21:23**

Bonsoir à tous,

Je me permets de poser une question sur le forum concernant le droit de l'image. Je suis dans une association dans laquelle, lors de notre inscription, nous devons cocher la case 'J'accepte' ou 'Je refuse' la diffusion des photographies sur le site internet de l'association.

Un membre qui a quitté l'association et qui avait accepté la diffusion de photographie sur le site nous demande maintenant de retirer toutes les photos sur lesquelles il apparaît.

Ma question est donc la suivante, Suis-je dans l'obligation de retirer toutes les photos sur lesquelles il se trouve ? (sachant que j'ai déjà retiré les photos où il est seul) Car il y a énormément de photos de groupes... Et je ne veux les effacer.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **franklin**, le **28/12/2008** à **23:49**

Up :)